

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 13 septembre 2016 à 18h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 13 septembre 2016 à 18H00.**

Le Maire,

L'an deux mil seize et le treize septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents: Carine FOURNIER, Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Alexandra FOSSAT, Gisèle GEOFFRAY, Sylvie JULLIAN, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Martine VIGOUROUX.

Procuration: Michel ANTHERIEU donne procuration à Alexandra FOSSAT.

Absents excusés: Michel ANTHERIEU, Jean-Pierre BROQUIN, Martine COSTE, Yves GALTIER, Didier GOUT, Mireille LALLEMAND, Marie-Ange SABOYA.

Absents : Claire-Lise CAVALIER, Manuel HERNANDEZ, Aliénor MEYNADIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

N°2016_09_128 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Voirie Rurale – Chemin du Vignalet / Combes-Sommières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2016_09_129 – VOYAGE A PARIS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – COÛT POUR LA COMMUNE

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée le voyage organisé à PARIS pour le Conseil Municipal des Jeunes afin de visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Le coût du voyage en train s'élève à 1 032,70 € et une participation de 50 € est proposée à chaque voyageur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de prendre en charge le transport en train pour 1 032,70 €

Demande une participation de 50 € aux conseillers municipaux de jeunes ainsi qu'aux accompagnateurs.

ADOpte A L.

Le rapporteur précise que la charge financière pour la commune est de 18 € par participant. Ce voyage est très intéressant pour le Conseil Municipal des Jeunes car ils vont travailler avec les autres CMJ de l'Agglomération et étudier les droits de l'enfant et la liberté d'expression.

N°2016_09_130 – VOIRIE RURALE – CHEMIN DU VIGNALET / COMBES-SOMMIERES

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations du Conseil Municipal du 5 octobre 1988 concernant l'intégration du chemin rural du Vignalet dans le patrimoine communal. A l'époque, ce dossier était pratiquement terminé, il ne restait plus qu'à signer les actes de rétrocession avec les utilisateurs.

Les riverains de ce chemin nous ont demandé de reprendre ce dossier et de bien vouloir classer le chemin du Vignalet / Combes-Sommières dans la voirie communale.

Le Maire rappelle que pour procéder à ce classement, le chemin doit être en parfait état (goudronnage, etc...). Le Cabinet Gaxieu a estimé le montant de la remise en état à 2400,00 € TTC auxquels doivent se rajouter les frais d'actes notariés et les frais de Maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réaliser les travaux sus-indiqués, une fois les participations versées par les riverains.

Fixe à 500,00€ la participation de chaque riverain.

Autorise La Maire à signer les différents actes qui seront dressés par Maître ALLARY.

ADOpte A L.

Le rapporteur précise qu'en 1988, 2 chemins (Cabrières et Combes-Sommières) devaient être intégrés à la voirie communale.

Le montant de la remise en état établi cette année pour le chemin de Cabrières s'élève à environ 1320 000 € et pour l'instant les riverains n'ont pas donné suite à ce projet de classement car le coût des travaux est trop élevé. Ce chemin est long, depuis 28 ans il a été dégradé par la proximité des arbres dont les racines endommagent grandement la chaussée, des murs sont peut-être même à reconstruire. Tous les détails de ces travaux ont été évalués par le Cabinet GAXIEU.

Pour ce qui est du chemin de Combes-Sommières, un bilan financier sera réalisé en fin de projet et la commune paiera à hauteur de 3 000 € TTC (montant que les riverains doivent verser avant le début du chantier). Si ce montant n'était pas atteint, une redistribution sera faite à part égale entre chaque intéressé.

